

## **GPA : La France bafoue le droit !**

Par Sylvie et Dominique Mennesson et Alexandre Urwicz

Publié le 21 novembre 2014

Le jeudi 20 novembre était le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). L'actualité sur ce sujet a été marquée en juin par la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour avoir porté atteinte à l'identité d'enfants nés par gestation pour autrui (GPA) en refusant de reconnaître dans notre droit leur état civil légalement établi à l'étranger.

Deux mois après l'irréversibilité de la décision de la CEDH et cinq mois après sa publication, la violation pointée par la CEDH persiste et s'amplifie : les enfants n'arrivent toujours pas à obtenir comme les autres Français la transcription de leur état civil, un certificat de nationalité française, un passeport français ou encore un livret de famille.

Qu'on cesse d'accuser de délits imaginaires les couples qui recourent à une GPA dans les pays où elle est légale ! Aucune disposition n'existe en la matière dans notre droit. Si quelques obscurantistes ont précisément signé des projets de lois pour que ces délits inventés deviennent réalité, c'est pour mieux se défaire de leur responsabilité sur le sort de ces enfants.

### **Voix populistes**

C'est donc la France, et non les parents, qui ne respecte pas le droit, celui de la plus haute juridiction européenne. Les décisions de la CEDH s'imposent dans les 47 pays membres. L'application du droit n'est pas à géométrie variable. L'application du droit ne doit pas être subordonnée aux postures politiciennes ou idéologiques.

Dans une période où la défiance envers les responsables et les institutions politiques atteint un sommet, emboîter le pas à ces voix populistes qui proposent de sortir de la Convention des droits de l'homme, c'est creuser un peu plus la tombe de notre démocratie. La responsabilité républicaine, c'est soutenir et appliquer les décisions de l'institution judiciaire, c'est affirmer que nous vivons dans un État de droit où l'on ne marchand pas les décisions de justice.

Voulons-nous continuer à faire de nos enfants des « sous-enfants » sans droits? Ce sont bien « nos enfants à tous puisque ce sont les enfants de la République », comme l'avait fait remarquer à juste titre la garde des sceaux, Christiane Taubira. Voulons-nous trier nos enfants en fonction de leur mode de conception ? Voulons-nous les rendre coupables en les distinguant à vie des autres enfants parce qu'ils sont simplement nés autrement ? Le gouvernement a cru porter l'égalité des droits au plus haut niveau, mais en oubliant ces enfants, il nous replonge inmanquablement dans une autre époque : celle des enfants naturels ou des enfants de divorcés. Ces discriminations d'un autre temps choquent nos enfants, déjà adolescents pour beaucoup. C'est à eux que la société devra aussi rendre des comptes demain. C'est à eux que nous pensons en demandant au gouvernement de s'engager à faire respecter le droit en ce jour symbolique du 25e anniversaire de la Convention de New York relative aux droits de l'enfant.

Comment nos consulats français, notre administration, notre gouvernement peuvent-ils être autant déconnectés de la réalité de nos familles et du respect du droit ? Le défenseur des droits, Jacques Toubon, ne s'y est pas trompé. Il s'est déclaré prêt à peser de tout son poids pour que ces enfants obtiennent enfin la transcription de leur état civil et cessent ainsi d'être discriminés et traités en petits fantômes de la République.

Nous demandons instamment que toutes les mesures nécessaires soient prises pour que les droits de nos enfants soient enfin respectés et que la décision de la CEDH soit appliquée.

Sylvie et Dominique Mennesson sont coprésidents du Comité de soutien pour la légalisation de la GPA et l'aide à la reproduction assistée (Clara). Alexandre Urwicz est président de l'Association des familles homoparentales (ADFH),

Ce texte est également cosigné par Elisabeth Badinter (philosophe), Laurence Brunet (juriste), Geneviève Delaisi de Parseval (psychanalyste), Maurice Godelier (anthropologue), Martine Gross (sociologue CNRS), Israël Nisand (obstétricien, professeur des universités), François Olivennes (gynécologue), Serge Portelli (magistrat), Jennifer Merchant (professeure à Paris-II), et Irène Théry (sociologue).